



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Aménagement

Nature en ville et gestion différenciée des espaces verts



Action n°



AMENAGEMENT-4

→ Objectifs et cibles de l'action

Définir une stratégie de verdissement et de fleurissement qui permettra d'intégrer la nature en ville et de rendre la politique d'aménagement paysager de la collectivité la plus éco-responsable possible. Ces démarches s'inscrivent dans le Plan Nature en Ville 2024-2030 qui vise à favoriser les actions de préservation, restauration ou création d'espaces de nature en milieu urbain, permettant de :

- lutter contre l'érosion de la biodiversité,
- adapter les villes au changement climatique,
- garantir un accès à la nature pour tous

→ Éléments de contexte



Techniques, réglementaires, exemples ...

La stratégie de gestion différenciée des espaces verts reposera sur l'identification des enjeux prioritaires pour la collectivité en fonction des espaces et des ressources disponibles. Ces espaces sont constitués des parcs et espaces publics végétalisés mais également des bords de route et délaissés par exemple au niveau de ronds-points. Puis la collectivité doit identifier un cortège d'actions qu'elle souhaite mettre en œuvre pour y répondre.

A titre d'exemple, voici quelques actions que la collectivité pourra mettre en œuvre dans le cadre de sa propre stratégie :

- Végétalisation des cimetières en favorisant la flore indigène ;
- Désimperméabilisation d'espaces publics, notamment de parkings ;
- Désimperméabilisation de cours d'écoles ;
- Utilisation de plantes vivaces adaptées et peu consommatrices en eau, mise en place du paillage ;
- Récupération des eaux pluviales pour l'irrigation ;
- Favoriser l'implantation de la végétation spontanée, mettre en place un fauchage raisonné ;
- Plantation de haies d'essences variées, de prairies fleuries ;
- Favoriser la taille douce des arbres et arbustes, maintien du bois mort sur place ;
- Achat de végétaux locaux, par exemple labellisés Végétal local pour des essences sauvages et indigènes ;
- Mettre en place une fauche tardive ;
- Etudier la mise en place d'éco-pâturage ;
- Etudier le label Eco-Jardin pour valoriser les bonnes pratiques ;
- Etudier le label Villes et Villages Fleuris.

Il conviendra d'établir un plan de gestion pluri-annuel des espaces concernés.

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

B2	B/ Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
----	--

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]